



Saint-Saphorin, le 20 août 2018

Municipalité
de
St-Saphorin
(Lavaux)

N/réf. : 102.1003



AU CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SAPHORIN

Préavis municipal no 382

Demande de crédit de CHF 88'400.- TTC pour le remplacement des conduites d'eau claire et d'eau potable au chemin du Mont

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Préambule

Le présent préavis a pour objet le remplacement de la conduite d'eau claire du chemin du Mont laquelle est obstruée par une quantité importante de calcaire.

Par la même occasion, la Municipalité propose de remplacer également la conduite d'eau potable au vu de son âge et son matériau de construction, la fonte.

Ces travaux seront réalisés de concert avec la création de la chambre de réduction de pression à l'angle du chemin de la Vigne à Gilles, afin d'éviter la fermeture de cet axe important à plusieurs reprises.



Détail des coûts

La Municipalité a retenu les entreprises proposant les meilleurs prix pour établir le présent préavis, dont le détail est le suivant :

Grisoni-Zaugg SA		CHF	57'321.45
Lodovici		CHF	7'563.95
Divers et imprévus	15%	CHF	9'732.80
Ingénieur	Gestion projet et géomètre	CHF	7'461.65
Total HT		CHF	82'079.85
TVA 7.7 %		CHF	6'320.15
Total estimatif TTC		CHF	88'400.00

Financement

Les travaux seront financés par les comptes 46.501 « Ouvrages de génie civil et d'assainissement » et 81.504 « Installations des services industriels », puis activés à l'actif du Bilan sous les comptes respectifs 9141.1 « Ouvrages de génie civil et d'assainissement » et 9144 « Réseau d'eau ».

La dépense totale sera amortie via le compte 9280.01 « Fonds de réserve pour réseau d'eau » et 9280.02 « Fonds de réserve épuration », au maximum sur une durée de 30 ans.

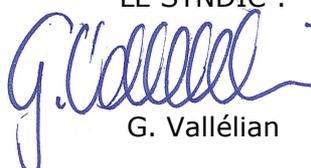
CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

- Vu le présent préavis
- Oûi le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet
- Considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- d'octroyer un crédit de CHF 88'400.- TTC pour la réalisation des travaux décrits dans le présent préavis ;
- de financer cette dépense par la trésorerie courante, via le fonds de réserve des eaux claires et du réseau d'eau potable.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
LE SYNDIC :  G. Vallélian  LA SECRETAIRE :  L. Negro-Chochard

Membre de la Municipalité à disposition de la commission : M. Gilles Guex